

# Questions autochtones : Teneur des commentaires

---

Novembre 2024

---



## Reconnaissance territoriale

Nous, le Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (CCNID), reconnaissons que nos travaux sont réalisés sur les terres des Premières Nations, des Métis et des Inuits du Canada (les « peuples autochtones »), lesquels entretiennent des relations durables avec la terre, l'eau et l'air depuis des dizaines de milliers d'années.

Nous reconnaissons les droits et les contributions inhérents des peuples autochtones à l'égard de la protection et du maintien de ces terres et de ces eaux jusqu'à maintenant, et pour les générations à venir. Nous reconnaissons et respectons l'importance des terres visées par un traité et non cédées, et nous rendons hommage aux connaissances, cultures, structures de gouvernance et histoires diverses des peuples autochtones du Canada.

Nous reconnaissons que la promotion de la réconciliation est un élément essentiel des travaux de normalisation en matière d'information sur la durabilité au pays. Nous nous engageons ainsi à favoriser l'apprentissage continu, la mobilisation et la collaboration avec les peuples autochtones, dans le cadre de notre mission de servir l'intérêt public en établissant et en tenant à jour des normes d'information sur la durabilité de grande qualité au Canada.

Nous invitons toutes les parties intéressées et concernées à réfléchir à leurs propres relations avec la terre et les peuples autochtones, ainsi qu'à la façon dont leur travail peut contribuer à la poursuite des efforts en matière de réconciliation et de durabilité.

## Notre engagement envers les peuples autochtones

Les droits des Premières Nations, des Métis et des Inuits sont inhérents et propres au contexte canadien. Toutes les parties intéressées et concernées sont touchées lorsque les droits des peuples autochtones ne sont pas respectés.

Le CCNID s'engage à faire en sorte que les peuples autochtones participent activement à l'élaboration des normes d'information sur la durabilité au Canada et que leurs droits soient respectés. Dans le contexte mondial, ces droits sont confirmés dans la [Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones \(DNUDPA\)](#), adoptée en 2007. Au Canada, ces droits sont reconnus dans l'[article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982](#) et dans la [Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones de 2021](#). En collaboration avec les peuples autochtones, le CCNID s'engage à étudier la meilleure manière de tenir compte de ces droits lors de l'élaboration des Normes canadiennes d'information sur la durabilité (NCID) et, de manière générale, dans le cadre des activités de normalisation en matière de durabilité.

Il reconnaît que la promotion de la réconciliation avec les Premières Nations, les Métis et les Inuits est un élément essentiel des travaux de normalisation en matière d'informations financières sur la durabilité au Canada.

## Table des matières

<b>Résumé</b> .....	<b>3</b>
<b>Contexte</b> .....	<b>5</b>
<b>Section 1 : Mesures de participation des Autochtones</b> .....	<b>6</b>
<b>Section 2 : Analyse thématique de la rétroaction des peuples autochtones sur les questions autochtones</b> .....	<b>11</b>
Thème 1 : Priorité accordée à l'éducation et à la sensibilisation aux différences culturelles .....	11
Thème 2 : Occasion de leadership pour le CCNID .....	11
Thème 3 : Nécessité de consultations plus approfondies et d'une transparence accrue .....	12
Thème 4 : Invitation à la collaboration .....	12
Thème 5 : Recommandations spécifiques .....	13
Thème 6 : Prévention de l'instrumentalisation des enjeux autochtones (« redwashing ») .....	13
Thème 7 : Prise en compte des points de vue autochtones .....	14
<b>Section 3 : Réponses des non-Autochtones aux questions autochtones</b> .....	<b>15</b>
Commentaires des répondants non autochtones sur l'engagement du CCNID envers les peuples autochtones .....	15
Commentaires en faveur de l'inclusion des questions autochtones dans les normes d'information sur la durabilité .....	16
Thème 1 : Appui des répondants à l'approche modulaire .....	18
Thème 2 : Pertinence d'un dialogue constructif .....	18
Thème 3 : Nécessité de sections, de modifications et d'autres solutions propres aux questions autochtones .....	18
Thème 4 : Nécessité d'indications supplémentaires .....	18
Thème 5 : Prise en compte des points de vue autochtones .....	18
Thème 6 : Occasion de leadership .....	19
Thème 7 : Inclusion des droits des peuples autochtones dans les documents de gouvernance .....	19
<b>Annexe – Quantification des commentaires</b> .....	<b>20</b>

## Résumé

Le CCNID a énoncé son engagement envers les peuples autochtones dans les introductions de ses deux exposés-sondages, soit le [Projet de Norme canadienne d'information sur la durabilité \(NCID\) 1, Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité](#) et le [Projet de NCID 2, Informations à fournir en lien avec les changements climatiques](#)<sup>1</sup>.

Les commentaires recueillis dans le cadre de la première consultation du CCNID ont permis de dégager les domaines où des lacunes sont constatées ainsi que les thèmes d'importance identifiés par les répondants autochtones et non autochtones en vue de la poursuite de cet engagement. En communiquant ces observations au public, le CCNID réaffirme l'importance des principes de transparence et de reddition de comptes dans son engagement envers les peuples autochtones.

### Représentation autochtone

Parmi les 529 personnes qui ont formulé des commentaires dans le cadre de la consultation, 4 % se disent autochtones. En plus de leurs commentaires sur les questions posées dans les documents de consultation, les répondants autochtones ont formulé des recommandations en lien avec les questions autochtones dans le contexte de la normalisation en matière d'information sur la durabilité. Les principaux thèmes cités sont les suivants :

- la nécessité de promouvoir l'éducation et de poursuivre la sensibilisation et l'acquisition de compétences en ce qui concerne les différences culturelles;
- l'occasion à saisir de jouer un rôle de premier plan, tant au pays qu'à l'étranger;
- la nécessité de tenir des consultations plus approfondies et de faire preuve d'une transparence accrue dans le processus de normalisation.

Le CCNID a examiné attentivement tous les commentaires reçus des répondants autochtones, et il s'engage à tenir compte de leurs recommandations dans la poursuite de ses travaux.

### Réponses des non-Autochtones aux questions autochtones

Fait intéressant, des parties intéressées et concernées non autochtones influentes (régimes de retraite, gestionnaires d'actifs, gouvernement) se sont montrées explicitement favorables à l'engagement du CCNID et ont encouragé ce dernier à tenir compte des droits et intérêts des Autochtones dans les référentiels d'information utilisés au Canada.

---

<sup>1</sup> Dans le contexte de l'établissement de normes d'information sur la durabilité au Canada, le terme « peuples autochtones » s'entend des Premières Nations, des Métis et des Inuits, des titulaires de droits ainsi que des gouvernements, des communautés, des entreprises et des leaders autochtones.

Leurs commentaires font écho aux thèmes importants soulevés par les répondants autochtones, comme la possibilité pour le CCNID de jouer un rôle de premier plan et la nécessité d'intégrer les points de vue et visions du monde des peuples autochtones dans les normes. Voici d'autres points mentionnés :

- la pertinence d'une approche modulaire et de l'ajout d'éléments dans la base de référence mondiale en lien avec les droits et les intérêts des Autochtones;
- la nécessité de nouer un dialogue constructif avec les peuples autochtones et de prioriser la réponse à leurs préoccupations;
- la nécessité d'apporter des modifications particulières ou de créer des sections spécifiques dans les normes existantes pour tenir compte des questions autochtones;
- l'intérêt pour des indications concernant la communication d'informations sur les questions autochtones dans les normes existantes;
- la possibilité de mentionner les droits et les intérêts des Autochtones dans les documents de gouvernance du CCNID.

Le CCNID se réjouit de l'adhésion suscitée par la progression de la participation des Premières Nations, des Métis et des Inuits à l'établissement des normes d'information sur la durabilité au Canada. Il a également pris bonne note de l'importance de veiller à ce que les droits et les intérêts des peuples autochtones soient véritablement pris en compte dans les normes.

## Contexte

Le 13 mars 2024, le CCNID a publié un document de consultation, [\*Critères de modification \[en projet\]\*](#), et deux exposés-sondages, [\*Projet de NCID 1, Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité\*](#) et [\*Projet de NCID 2, Informations à fournir en lien avec les changements climatiques\*](#). La période de consultation a duré 90 jours. Certains commentaires ont été rendus publics, tandis que d'autres sont demeurés confidentiels à la demande des répondants.

Le CCNID a énoncé son engagement envers les peuples autochtones et défini les prochaines étapes proposées dans les introductions de ses deux exposés-sondages. Bien qu'aucune question portant explicitement sur cet engagement n'ait été posée dans les documents de consultation, les répondants ont tout de même formulé des commentaires sur les questions autochtones. De plus, le CCNID a tenu deux tables rondes portant sur les questions autochtones, le 15 avril 2024 et le 29 mai 2024, au cours desquelles des facilitateurs internes ont expressément sollicité des commentaires sur son engagement et sur les prochaines étapes.

La rétroaction des peuples autochtones, reçue pendant la période de consultation, est présentée en toute transparence dans le présent document. Les thèmes clés de l'analyse y sont également mis de l'avant. Ce document témoigne de la mobilisation du CCNID à l'égard de la prise en compte et de l'intégration des commentaires des Autochtones et des non-Autochtones dans les activités de normalisation futures. Grâce à cette approche, le CCNID rend compte de ses actions et répond aux besoins et aux priorités en évolution des communautés autochtones, tout en suscitant la confiance et en renforçant sa crédibilité auprès de l'ensemble des parties intéressées et concernées. En se penchant sur les lacunes identifiées et les thèmes clés, le CCNID cherche à rendre les normes d'information sur la durabilité au Canada plus inclusives et plus adaptées aux droits, aux intérêts et aux priorités des peuples autochtones.

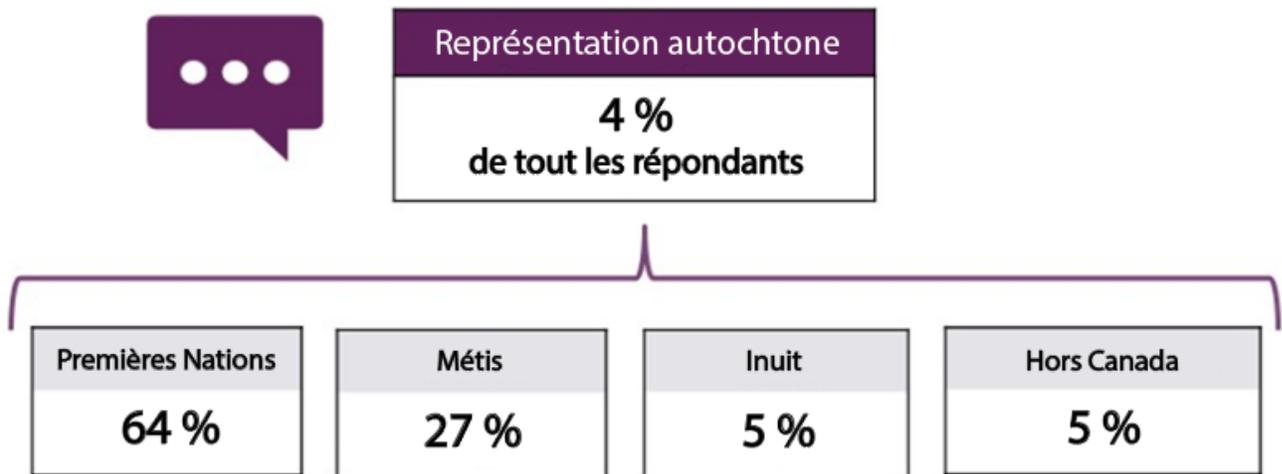
Le présent document est divisé en trois sections :

- [Section 1 : Mesures de participation des Autochtones;](#)
- [Section 2 : Analyse thématique de la rétroaction des peuples autochtones sur les questions autochtones;](#)
- [Section 3 : Réponses des non-Autochtones aux questions autochtones.](#)

## Section 1 : Mesures de participation des Autochtones

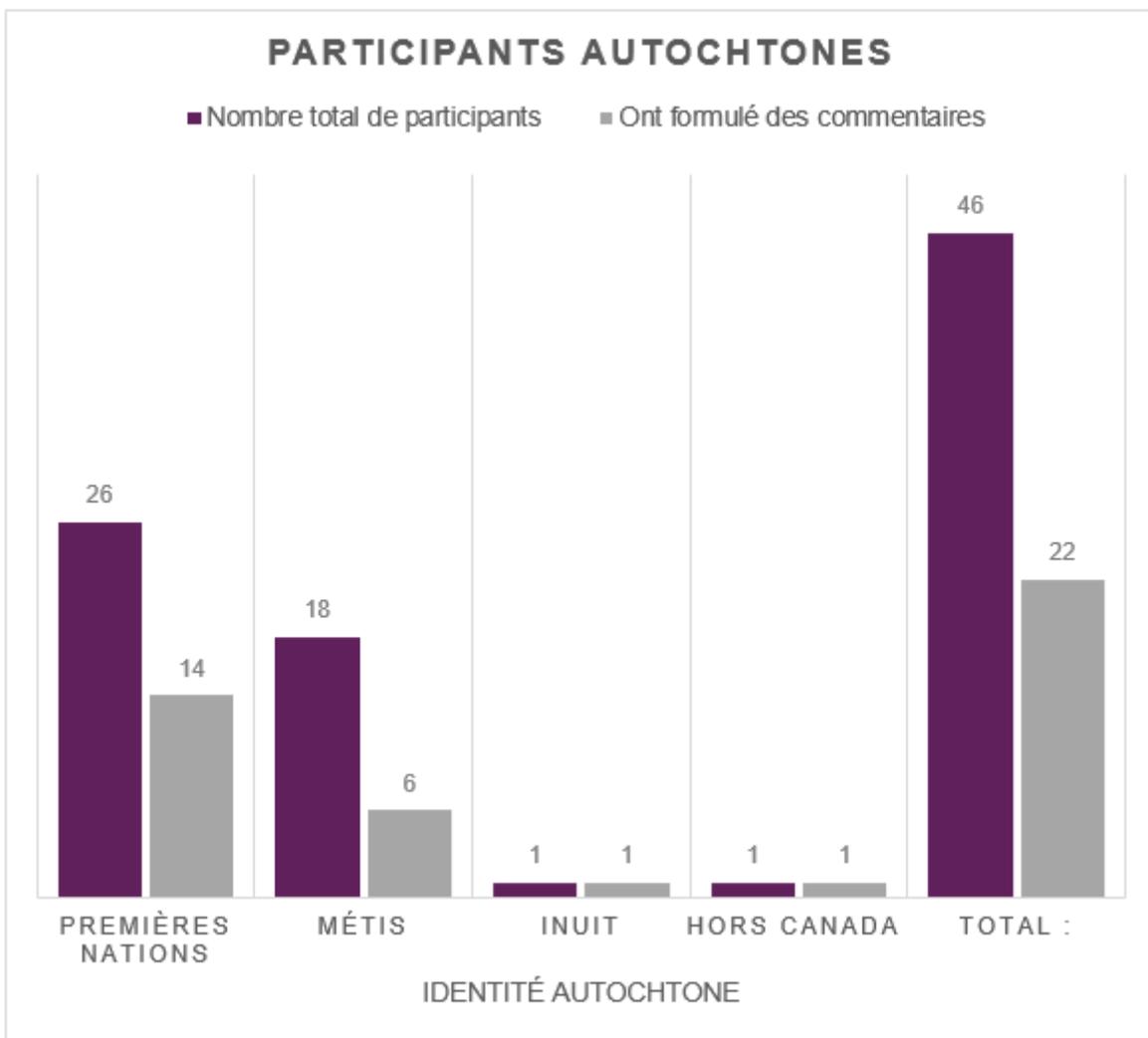
Parmi les 529 personnes qui ont formulé des commentaires dans le cadre de la consultation, 4 % se disent autochtones<sup>2</sup>.

Figure 1 : Proportion des répondants autochtones par rapport à l'ensemble des répondants



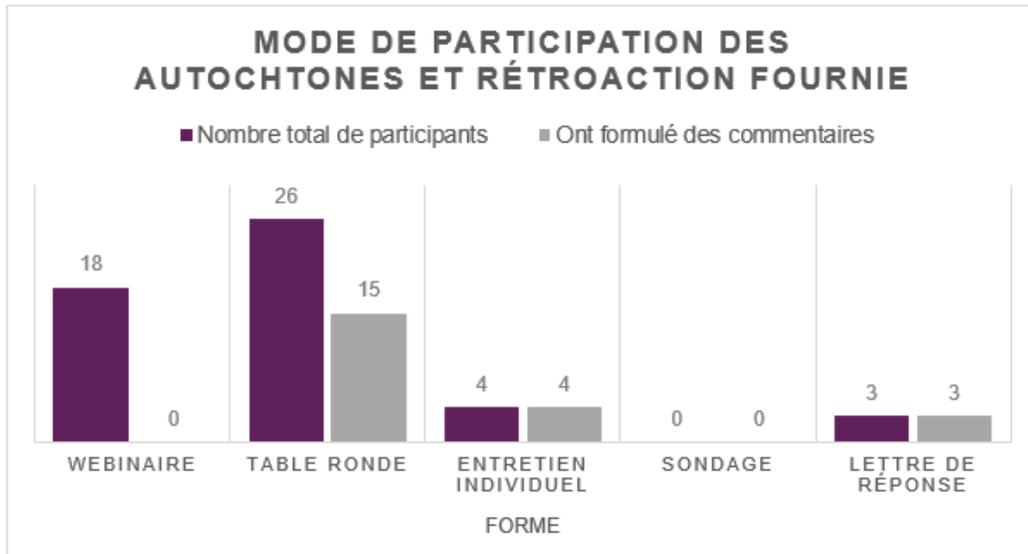
<sup>2</sup> Parmi les 3 900 personnes ayant pris part à la consultation, 46 se disent autochtones (1 % du total).

Figure 2 : Participation totale des Autochtones et rétroaction fournie



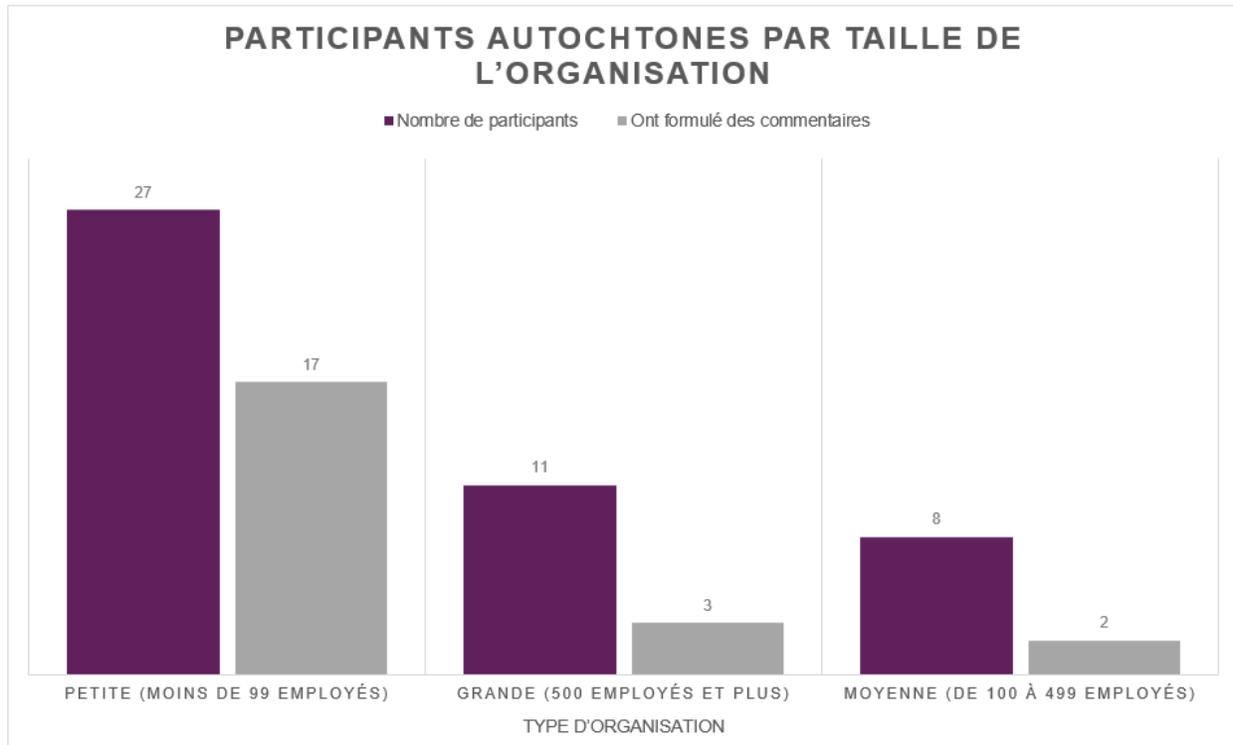
Le CSSB reconnaît qu’il existe un écart entre les réponses des personnes qui s’identifient comme Inuit, des Autochtones des territoires du Nord, de la plupart des provinces de l’Atlantique, du Manitoba et de la Saskatchewan et celles des autres groupes. Il s’engage à combler les lacunes constatées dans la représentation et la mobilisation de certains groupes pour ainsi mieux refléter la diversité des voix autochtones.

Figure 3 : Mode de participation et rétroaction fournie (données non exclusives)



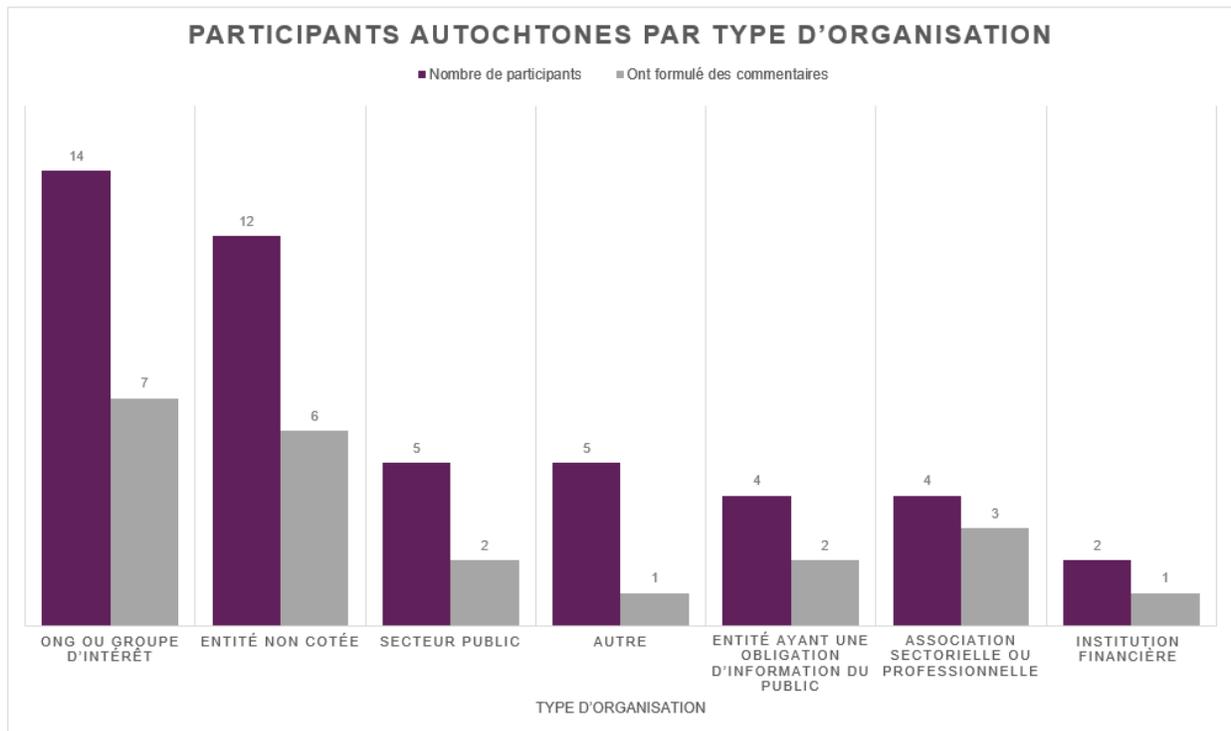
Les répondants autochtones étaient les moins susceptibles de répondre à des sondages et de transmettre des lettres de réponse, et les plus susceptibles de formuler des commentaires lors des tables rondes. Le CCNID reconnaît qu'il doit ouvrir de nouvelles voies de communication en améliorant les processus de consultation et de mobilisation afin d'offrir aux peuples autochtones des possibilités accrues de participer aux activités de normalisation.

Figure 4 : Taille de l'organisation des participants et rétroaction fournie



Dix organisations dirigées par des Autochtones ont participé à la consultation, tandis que les autres répondants autochtones étaient soit des travailleurs autonomes, soit des employés d'organisations non autochtones.

Figure 5 : Type d'organisation des participants autochtones et rétroaction fournie



## Section 2 : Analyse thématique de la rétroaction des peuples autochtones sur les questions autochtones

Cette section comprend une analyse thématique de la rétroaction des répondants autochtones sur tout ce qui concerne les questions autochtones. Comme aucune question particulière n'a été posée systématiquement lors des différentes activités de consultation, les commentaires ont été analysés de façon plus générale, par thème et sous-thème.

### Thème 1 : Priorité accordée à l'éducation et à la sensibilisation aux différences culturelles

Certains répondants ont souligné l'importance, pour le CCNID et ses permanents, de participer à des activités d'éducation et de sensibilisation en ce qui concerne les différences culturelles. Les sous-thèmes dégagés ont trait à ce qui suit :

- la nécessité de mener un travail de sensibilisation aux droits distincts propres aux communautés;
- une appréciation de la complexité de la situation des peuples autochtones en ce qui concerne la communication d'informations;
- les peuples autochtones en tant qu'investisseurs d'impact<sup>3</sup>;
- l'importance du consentement libre, préalable et éclairé;
- les risques possibles liés à l'adoption d'une approche fondée sur les droits internationaux plutôt que sur les droits nationaux.

### Thème 2 : Occasion de leadership pour le CCNID

Certains répondants ont soutenu que le CCNID devrait jouer un rôle de premier plan, tant au pays qu'à l'étranger, en ce qui concerne les droits et les intérêts des Autochtones. Les sous-thèmes dégagés ont trait à ce qui suit :

- l'importance des contextes que représentent la DNUDPA et les droits internationaux;
- la capacité du CCNID d'exercer une influence sur les autorités de réglementation au chapitre des questions autochtones;
- la nécessité de tenir compte des [appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada](#).

---

<sup>3</sup> Selon la définition de CPA Canada, « l'investissement d'impact » est une « branche de l'investissement responsable [qui] cherche [...] à générer des avantages sociaux et environnementaux par ses placements, en plus d'un rendement financier ». « [À surveiller : Incidences sur les entreprises des grands enjeux environnementaux et sociaux](#) » (2018), p. 3, consulté le 29 octobre 2024, <https://www.cpacanada.ca/fr/ressources-en-comptabilite-et-en-affaires/information-financiere-et-non-financiere/durabilite-environnement-et-responsabilite-sociale/publications/incidences-entreprises-grands-enjeux-environnementaux-sociaux>

## Thème 3 : Nécessité de consultations plus approfondies et d'une transparence accrue

Certains répondants ont insisté sur la nécessité de tenir des consultations plus approfondies et de faire preuve d'une transparence accrue dans le processus d'établissement des normes d'information sur la durabilité. Ils ont souligné ce qui suit :

- les perspectives et les voix des peuples autochtones n'ont pas été expressément prises en compte dans le cadre de l'élaboration des normes [IFRS S1 Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité](#) et [IFRS S2 Informations à fournir en lien avec les changements climatiques](#);
- il est possible que les normes existantes aient des conséquences et des effets négatifs involontaires en l'absence d'une consultation exhaustive.

Les répondants de ce groupe ont indiqué ce qui suit :

- une plus grande mobilisation des peuples autochtones aurait été nécessaire en ce qui concerne les projets du CCNID relatifs aux [critères de modification](#), à la [NCID 1](#) et à la [NCID 2](#);
- un rapport détaillant les résultats des délibérations sur les commentaires reçus des participants autochtones lors des consultations devrait être publié<sup>4</sup>;
- la consultation devrait permettre au CCNID de nouer un dialogue avec un large éventail de groupes (provenant de différents secteurs d'activité, ainsi que d'organisations de différents types et tailles) pour recueillir des points de vue diversifiés;
- l'importance d'une transparence accrue quant aux répercussions des projets sur les peuples autochtones doit être comprise et communiquée.

## Thème 4 : Invitation à la collaboration

Certains répondants ont exhorté le CCNID à accroître la collaboration avec :

- les peuples, les communautés et les organisations autochtones du Canada;
- les organismes internationaux, comme le Groupe consultatif pour l'information financière en Europe;
- les autres conseils de normalisation en information financière et certification du Canada;
- la population autochtone, par le biais de la création d'un groupe consultatif sur les questions autochtones.

---

<sup>4</sup> Le présent document répond à la suggestion de ce répondant; toutefois, aucune question particulière n'a été posée en lien avec les questions autochtones dans le cadre de la consultation.

## Thème 5 : Recommandations spécifiques

Certains répondants ont formulé des recommandations spécifiques en matière d'informations à fournir et de rapports :

- mettre l'accent sur les possibilités (plutôt que sur les risques) qui se présentent aux entités lorsqu'elles travaillent avec les Premières Nations, les communautés et les organisations autochtones;
- envisager des allègements ou des exemptions supplémentaires pour les entités autochtones;
- fournir des directives claires aux entreprises pour répondre aux préoccupations liées à l'instrumentalisation des enjeux autochtones (« redwashing »);
- ne pas offrir d'allègement aux organisations du secteur de l'extraction;
- prévoir une clause établissant une présomption réfutable;
- envisager un processus de certification de l'information sur la durabilité pour les Autochtones.

## Thème 6 : Prévention de l'instrumentalisation des enjeux autochtones (« redwashing »)

Selon le Yellowhead Institute, un centre de formation et de recherche dirigé par des Autochtones, le « redwashing », au même titre que l'écoblanchiment (« greenwashing »), est une réponse à une question sociale et juridique pressante qui se contente d'en récupérer le langage et les symboles, mais n'apporte aucun changement transformateur ou significatif. Il s'agit d'une tentative de créer une apparence de réconciliation ou de générosité – une réconciliation conçue de manière purement superficielle<sup>5</sup>.

Quelques répondants ont posé les questions suivantes :

- Comment la reddition de comptes sera-t-elle mesurée?
- Comment le CCNID entrevoit-il le partage des pouvoirs avec les peuples autochtones?

Ces répondants ont demandé des éclaircissements sur ce en quoi consiste la création conjointe des normes et ont souligné que l'engagement du CCNID envers les peuples autochtones devait être précisé.

---

<sup>5</sup> Rapport spécial du Yellowhead Institute, p. 4 (août 2022), consulté le 1<sup>er</sup> novembre 2024, <https://yellowheadinstitute.org/redwashing-extraction/>

## **Thème 7 : Prise en compte des points de vue autochtones**

Les répondants de ce groupe ont indiqué que les points de vue des Autochtones devraient être pris en compte dans les travaux du CCNID et que :

- la promotion de la réconciliation est un élément essentiel des travaux de normalisation;
- l'intérêt public peut avoir un sens différent selon le contexte, et doit être défini en tenant compte des droits des peuples autochtones;
- un changement de paradigme est nécessaire pour envisager la durabilité de manière cumulative, globale et responsable;
- les concepts liés à l'impact social doivent être examinés;
- les normes elles-mêmes doivent intégrer des exemples et des sujets propres au contexte autochtone en matière de durabilité;
- les régions nordiques doivent se voir accorder une plus grande attention;
- les normes doivent être considérées comme un outil pour favoriser l'autonomie des peuples autochtones.

Le CCNID est reconnaissant de tous les commentaires reçus des répondants autochtones, et est fermement résolu à ce que les avis formulés soient pris en considération dans ses programmes de travail futurs.

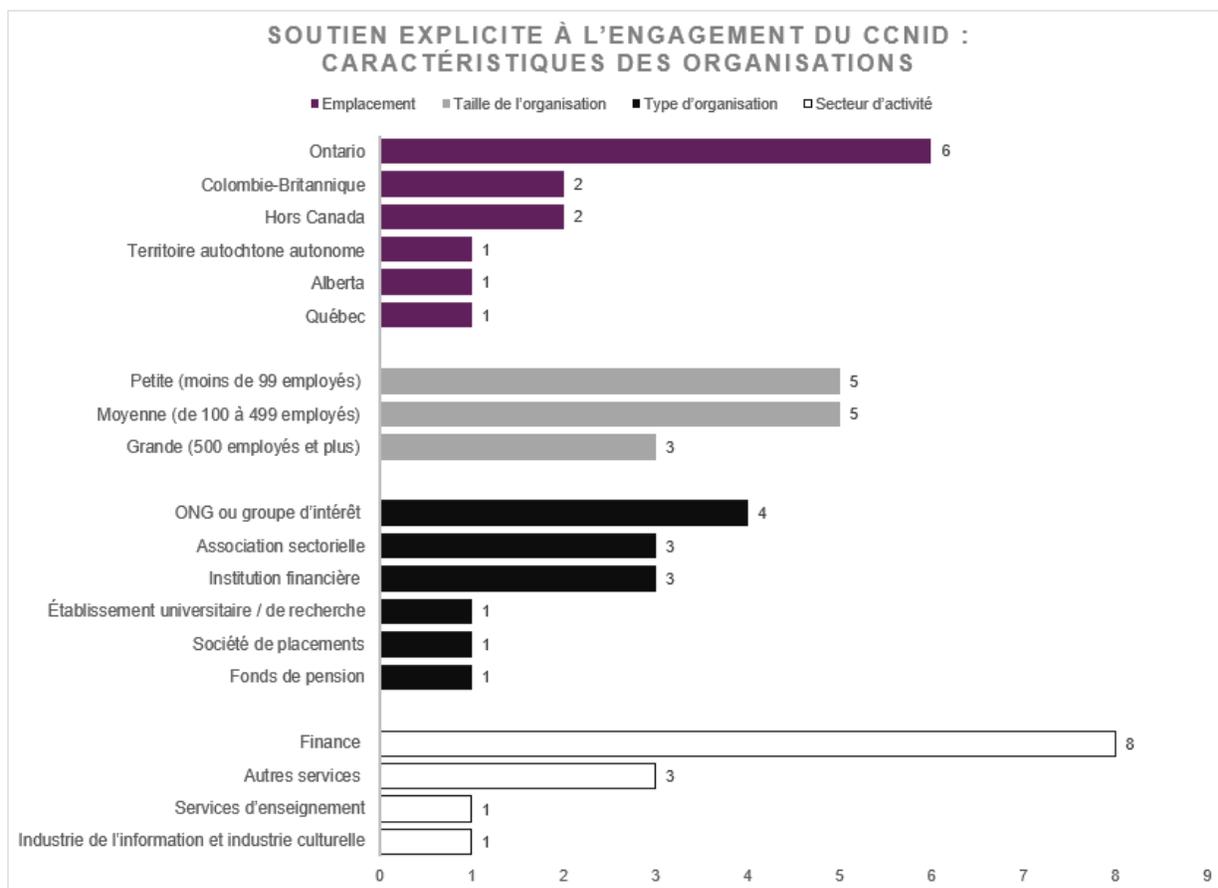
## Section 3 : Réponses des non-Autochtones aux questions autochtones

La présente section expose en détail les commentaires reçus au sujet de l’engagement du CCNID envers les peuples autochtones.

### Commentaires des répondants non autochtones sur l’engagement du CCNID envers les peuples autochtones

Même si, dans le cadre de la consultation, le CCNID n’a pas explicitement demandé de rétroaction sur son engagement envers les peuples autochtones, 13 entités ont spontanément exprimé leur soutien à cet engagement; 10 d’entre elles sont des entités dirigées par des non-Autochtones.

Figure 6 : Soutien explicite à l’engagement du CCNID : Caractéristiques des organisations

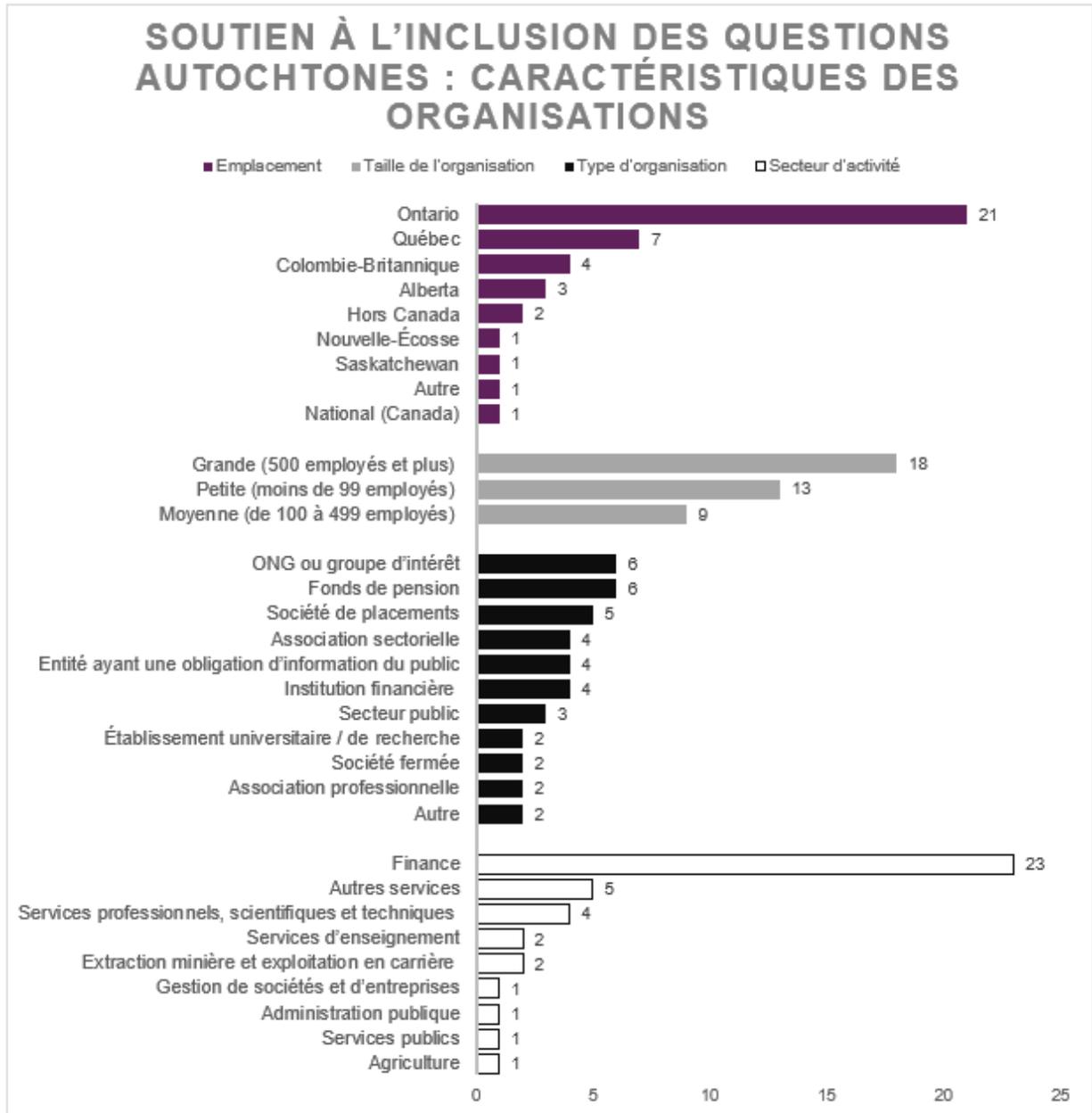


## **Commentaires en faveur de l'inclusion des questions autochtones dans les normes d'information sur la durabilité**

Quarante entités ont exprimé leur appui à la prise en compte des questions autochtones dans l'élaboration des normes d'information sur la durabilité; deux d'entre elles sont des organisations dirigées par des Autochtones.

Plusieurs de ces organisations sont de grande taille, établies en Ontario, et exercent leurs activités dans le secteur financier. Voici d'autres caractéristiques des organisations qui se sont prononcées sur le sujet.

Figure 7 : Soutien à l'inclusion des questions autochtones : Caractéristiques des organisations



Une analyse des thèmes abordés dans les commentaires recueillis est présentée ci-dessous.

## **Thème 1 : Appui des répondants à l'approche modulaire**

Plusieurs répondants ont exprimé leur appui à l'adoption d'une approche modulaire et à l'ajout d'éléments dans la base de référence mondiale en lien avec les droits autochtones. Ils ont insisté sur le caractère distinct du contexte canadien dans un cadre international, et sur les liens entre les questions autochtones, l'identité canadienne et l'intérêt public canadien.

## **Thème 2 : Pertinence d'un dialogue constructif**

Certains répondants ont indiqué que le CCNID devrait nouer un dialogue constructif avec les peuples autochtones et prioriser la réponse à leurs préoccupations. Ils ont mentionné les [recommandations finales](#) du Comité d'examen indépendant de la normalisation au Canada (CEIN) ainsi que la nécessité que les points de vue des peuples autochtones fassent partie intégrante de la réflexion, de sorte que les normes soient véritablement représentatives du contexte canadien dans son intégralité.

## **Thème 3 : Nécessité de sections, de modifications et d'autres solutions propres aux questions autochtones**

Certains répondants ont cité la nécessité d'apporter des modifications particulières ou de créer des sections spécifiques dans les normes pour tenir compte des questions autochtones. Un répondant a suggéré l'ajout d'un chapitre distinct dans le *Manuel* sur les informations propres aux questions autochtones. Un autre répondant a fait remarquer que l'autodétermination des Autochtones, entre autres éléments, pourrait être mentionnée de manière explicite dans les normes.

## **Thème 4 : Nécessité d'indications supplémentaires**

Certains répondants ont indiqué qu'il y aurait lieu d'apporter des précisions sur l'importance relative des questions autochtones dans les normes existantes. Plus exactement, ils ont fait état de l'absence d'indications sur la façon d'orienter les structures d'information de sorte qu'elles reflètent les relations et les partenariats avec les Autochtones.

## **Thème 5 : Prise en compte des points de vue autochtones**

Quelques répondants ont affirmé que le CCNID devrait prendre en compte les points de vue et visions du monde des peuples autochtones dans les normes. Ils ont souligné l'importance d'intégrer les modes de pensée et de connaissance des Autochtones dans les processus de normalisation.

## **Thème 6 : Occasion de leadership**

Quelques répondants ont dit entrevoir une occasion, pour le CCNID, d'exercer un leadership sur les scènes nationale et internationale pour ce qui concerne les questions autochtones. Ils l'ont exhorté à plaider en faveur de l'inclusion des Autochtones dans les processus de normalisation et à faire preuve de leadership à cet égard.

## **Thème 7 : Inclusion des droits des peuples autochtones dans les documents de gouvernance**

Quelques répondants étaient d'avis que les documents de gouvernance du CCNID devraient faire mention de considérations relatives aux droits des peuples autochtones. Ils ont dit souhaiter que le CCNID mette en place des mécanismes précis pour faire respecter ces droits et les inclure dans les processus.

## Annexe – Quantification des commentaires

Le CCNID utilise les termes suivants pour décrire la proportion des répondants ayant formulé des réponses.

Terme	Pourcentage
Presque tous	> 90 %
La plupart	65 % – 90 %
Plusieurs	35 % – 65 %
Certains	10 % – 35 %
Quelques	< 10 %

© 2024 Normes d'information financière et de certification, Comptables professionnels agréés du Canada

Tous droits réservés. Cette publication est protégée par des droits d'auteur et ne peut être reproduite, stockée dans un système de recherche documentaire ou transmise de quelque manière que ce soit (électroniquement, mécaniquement, par photocopie, enregistrement ou toute autre méthode) sans autorisation écrite préalable.

Pour toute question relative à cette autorisation, veuillez écrire à [info@frascanada.ca](mailto:info@frascanada.ca).